

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franc sur mandat sur a poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS :
ANNONCES, 25 centimes la ligne
RÉCLAMES, 50 centimes la ligne
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
L'ABONNEMENT se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Rows include 8 Jeudi, 9 Vendr, 10 Samedi.

Départ des Correspondances

Table with columns: DÉSIGNATION DES ROUTES, Clôture des chargements, Dernière levée (botte).

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DÉSIGNATION DES ROUTES, Arrivée des Correspondances, Distribution en ville.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 3 Septembre 1864.

BULLETIN

On ne peut constater, sans une vive satisfaction, les tendances pacifiques dont les esprits semblent animés en Amérique. Dans les Etats du nord, surtout, ce sont chaque jour des meetings en faveur de la paix.

Les arrestations continuent à Trente et en Vénétie. Le bruit court que la police a découvert des dépôts d'armes, de munitions et de drapeaux tricolores.

La santé du pape est entièrement rétablie. Il a depuis quelques jours repris ses excursions quotidiennes. Mgr Meglia, le nouvel internonce au Mexique, doit partir dans le courant de ce mois.

La fête de saint Louis a été célébrée à Rome, dans l'église Saint-Louis-des-Français, avec le cérémonial accoutumé.

Le gouvernement pontifical s'occupe de réaliser un nouvel emprunt de 50 millions.

Les avis que nous recevons de Pologne constatent que le gouvernement russe s'attache à supprimer autant que possible les couvents catholiques dans ce pays et s'approprie leurs biens.

On mande de Tunis qu'il y a quatorze tribus soumises, mais les lettres ajoutent que quarante tribus sont encore sous les armes.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 3 septembre 1864.

UN MARIAGE DE RAISON

PAR LA VICOMTESSE DE LERCHY

CHAPITRE VII.

(Suite)

— Oh ! je devine, s'écria douloureusement Valérie, qui avait entendu Léonce parler d'un prochain changement de garnison. Je vais te perdre ! il ne me manquait plus que cela pour être seule au monde !

chefs qui s'étaient soumis ont été tués par leurs hommes, qui ne veulent pas de la paix.

A Bucharest la loi rurale, promulguée par le prince Couza, sera mise en vigueur le 24 avril 1865.

Dans les duchés, les démocrates se remuent beaucoup en faveur du prince d'Augustenbourg, et le parti noble commence à revenir à la cause du roi de Danemark, avec l'union personnelle.

A Athènes, une lettre insultante a été adressée au roi par un membre de l'opposition. Par suite de cet incident, la séance du 26 août, à l'assemblée nationale, a été très-tumultueuse.

Des avis venus par la voie de Suez prétendent que le premier ministre de la reine de Madagascar aurait été assassiné.

Pour le bulletin politique : A LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Turin, 1er septembre.

Tous les journaux ministériels déclarent dépourvu de tout fondement le bruit d'un nouvel emprunt et de missions données ad hoc à des personnages politiques.

Berlin 1er septembre

La Correspondance Provinciale publie un article où il est dit : Les souverains de l'Autriche et de la Prusse veulent maintenir une véritable amitié d'alliés dans la conviction que leurs propres Etats aussi bien que l'Allemagne ne peuvent qu'y gagner.

lemande au Sud et au Sud-Est. Quant à l'union commerciale avec l'Autriche, il n'est pas douteux qu'une marche commune ultérieure de la Prusse avec l'Autriche, dépend de l'accomplissement de certaines conditions.

New-York, 22 août, (voie du cap Race). Le cinquième corps de l'armée de Grant avait pris position, le 19, sur le chemin de fer de Weldon, surpris par les confédérés, il fut repoussé avec une perte de 3,000 hommes, mais il reçut ensuite des renforts et recouvra le terrain perdu.

Une décision de l'armée de Grant a repassé le James-River. Le corps confédéré d'Early s'avance vers le Nord, ce qui cause une grande agitation dans le Maryland, Or, 257 758. — Change, 220. — Coton, 182.

Vienne 31 août. On lit dans la Correspondance générale : La conférence ne s'est pas réunie aujourd'hui. La date de sa prochaine séance n'est pas encore fixée.

Buenos-Ayres, 29 juillet. Les négociations pour la paix ont échoué. Les hostilités ont commencé. Berne, 1er septembre.

De nouvelles arrestations ont eu lieu à Genève. On cite parmi les personnes arrêtées. M. Fontanel ancien conseiller d'Etat. L'agitation persistant dans cette ville, le conseil fédéral se dispose à y envoyer un troisième bataillon fédéral.

Saint Sébastien, 31 août. Un éboulement sans importance a eu lieu le 28 août sur le chemin de fer du Nord de l'Espagne. La circulation a été rétablie après une interruption de trois heures.

Madrid, 31 août. Aujourd'hui, a eu lieu l'adjudication des dettes amortissables. Le gouvernement a offert pour la deuxième extérieure, 31, 50, pour la première intérieure, 40 et pour la deuxième intérieure, 27. Les particuliers ont proposé pour deuxième extérieure, 33, 25 et 35, et pour la deuxième intérieure, 26,70. Offres nulles pour la première intérieure.

On lit dans la partie non officielle du Moniteur :

L'Empereur, accompagné de S. A. I. le prince Impérial, de S. A. R. le prince Humbert, de S. A. I. le prince Napoléon, est arrivé aujourd'hui à 4 heures et un quart, au camp de Châlons.

Sa Majesté a été reçue à la descente du chemin de fer par S. Exc. le maréchal MacMahon, duc de Magenta, commandant en chef, à la tête de son état-major.

L'Empereur, pour se rendre au quartier Impérial, est monté à cheval et a traversé une double haie de troupes formée sur son passage. Sur tout le parcours, Sa Majesté a été saluée par les acclamations les plus enthousiastes de l'armée et des populations accourues des environs.

Ce soir, un grand dîner réunit à la table impériale tous les généraux du camp. A six heures et demie, sont arrivés le général Roon, ministre de la guerre de S. M. le roi de Prusse, et MM. le colonel de Thil et le baron de Loe qui l'accompagnent.

Le ministre et les officiers qui font partie de la maison de Son Exc., sont logés au quartier Impérial. Son Exc. le maréchal Forey est aussi au nombre des invités qui doivent séjourner au quartier Impérial pendant le séjour de l'Empereur au camp.

On lit dans le Moniteur : Le ministre de la guerre a reçu, par le courrier arrivé hier à Paris, des dépêches de Mexico, en date du 28 juillet, et de Vera-Cruz, en date du 1er août.

Le général en chef annonce que, malgré la saison avancée, les opérations militaires sont conduites aussi activement que possible et que partout les résultats en sont satisfaisants. Différents engagements ont eu lieu entre nos troupes et les quelques bandes qui continuent à tenir la campagne dans les Etats du centre de l'empire.

prenez-vous donc, ma chère Valérie ? — Oh ? pardon, Louis, murmura-t-elle timidement.

— J'ai peine à vous pardonner, car avec cette crainte-là, vous avez dû souffrir beaucoup. — C'est vrai, répliqua-t-elle, et deux larmes roulaient lentement sur ses joues ; mais c'était ma faute.

— N'en parlons plus, et surtout, je vous en prie, ne pleurez pas ; cela me fait trop de mal. — Il l'attira doucement dans ses bras et lui essuya les yeux comme à un enfant. Mais elle, se cachant le visage sur le sein de son mari, elle éclata en sanglots.

— Eh bien, eh bien, qu'y a-t-il encore ? reprit-il d'un air enjoué et encourageant. Nos pauvres nerfs sont-ils si fort surexcités ? Faut-il appeler le docteur ? — Non, non, dit-elle avec vivacité, en relevant la tête. Elle parvint à étouffer ses sanglots, mais ses larmes continuèrent à couler silencieusement.

— Désirez-vous que je me retire ? demanda son mari. — Comme vous voudrez. — Il fit un pas vers la porte, mais il se ravisa et vint reprendre sa place auprès de Valérie. — Décidément, j'aime mieux rester. Je ne m'en irais pas tranquille, et l'occasion est bonne pour vous prier de m'accorder votre confiance. Voyons, amie, qu'elle est la cause de votre affliction ! Serait-ce le même événement dont l'attente me charme ? — Non, puisque vous l'accueillez avec joie. — Vous aurais-je dit tout à l'heure, à mon insu,

bonne envoyée contre lui par Juarez.
 » On écrit de Matamoras que Vidauri était maître de la situation et que Juarez était en fuite, plusieurs villes du nord, Valle-Purissima, Mier, Roriga, Villa-de-Rio-Blanco, ont chassé leurs garnisons juaristes et ont fait leur soumission à l'empereur.

» Le général Uraga a également fait son adhésion, ainsi que les généraux, officiers supérieurs et autres qui étaient sous ses ordres; sous peu de jours, il arrivera à Mexico pour se présenter à l'Empereur.

» Les nouvelles de Durango étaient bonnes; le pays paraissait heureux d'être affranchi des exactions des généraux Ortéga et Patoni. Le premier qui s'était retiré sur Parras, avait été abandonné par la plus grande partie de ses troupes. L'escadre du golfe devait prendre part à l'expédition dirigée contre Matamoras, en opérant un débarquement sur la rive droite du Rio Bravo, dès que nos troupes s'approcheraient de la ville.

» L'état sanitaire des troupes est aussi bon que possible. Le rapport du commandant supérieur de Vera-Cruz et des Terres-Chaudes, constate que la situation de la ville s'améliore de jour en jour. Les arrivages d'Europe y affluent et on prévoit une forte reprise des affaires vers le mois d'octobre, lorsque l'état des chemins permettra l'écoulement des marchandises.

» Les travaux du chemin de fer continuent malgré la mauvaise saison et on espère, vers le mois d'octobre, arriver à faire de Passo del Macho une tête de ligne.

» L'état sanitaire de Vera-Cruz est très-bon; l'hôpital ne contient que 27 hommes malades, sur lesquels 17 Egyptiens blessés dans l'expédition dirigée sur Alvarado, et dont le *Moniteur* du 20 août a rendu compte.

On écrit de Mexico, le 29 juillet, au *Moniteur* :

« Pour hâter l'expédition des affaires, l'empereur a ordonné que les bureaux des divers ministères seraient ouverts les dimanches, de neuf heures à midi, et il a réduit à sept par an le nombre de fêtes pendant lesquelles les administrations publiques seraient complètement fermées. Du reste, Sa Majesté donne elle-même l'exemple, et elle a institué tous les dimanches des audiences publiques où chacun, sans distinction de rang ou de nationalité, est admis à exposer ses griefs, à proposer quelque projet utile ou à solliciter quelque faveur. Il y a quelques jours, pendant que l'empereur examinait dans les plus grands détails l'École des mines et celle des Beaux-Arts, l'Impératrice passait de longues heures dans les établissements des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, de celles de la Congrégation du Corpus-Christi et dans l'institution française de jeunes demoiselles.

» Le commerce et l'industrie reprennent partout et les étrangers arrivent en nombre considérable. Toujours soigneux d'étendre la protection française, le marquis de Montholon vient de réorganiser plusieurs vice-consulats dans l'intérieur, à Guadalajara et Colima, et à Guanajuato, ainsi qu'aux ports de San Blas et d'Acapulco. L'agriculture des belles plaines d'Apam, qui avoisinent la capitale, va recevoir un grand développement par l'exécution prochaine d'un chemin de fer qui, partant de Mexico, se dirigera par San-Cosme, Chapultepec, Tacubaya, Coyoacan et Valpam, jusqu'à

Chalco, pour devancer le tronçon qui viendra de Puebla. L'empereur a souscrit personnellement pour cent actions.

» La route de Saint-Louis-de-Potosi à Tampico, son port d'embarquement, est complètement libre, et les convois d'argent peuvent la parcourir sans être inquiétés. L'occupation de Zacatecas, de Catorce et de Durango, par le général l'Hérillier, va imprimer une nouvelle activité à l'exploitation des mines inépuisables qui abondent dans ces régions. Depuis que l'Etat de Guanajuato est tranquille, son Hôtel des monnaies a frappé, dans les six premiers mois de cette année, pour près de treize millions de francs, et l'on vient de découvrir à la mine de Cardoués un filon d'or d'une puissance de deux pouces, et dont on évalue le rendement prochain à cent mille piastres fortes par semaine. Ces chiffres prouvent assez qu'une fois l'ordre et la confiance entièrement rétablis, le Mexique produira en métaux précieux, au moins ce qu'il donnait aux jours les plus prospères du gouvernement espagnol.

Pour extrait : A. LAYTOU.

ITALIE.

Le gouvernement italien vient de faire paraître les résultats du premier recensement général exécuté dans le royaume depuis les diverses annexions qui l'ont constitué dans son état actuel. Nous croyons devoir placer sous les yeux de nos lecteurs les chiffres les plus intéressants de ce curieux travail, qui paraît avoir été établi sur des bases généralement exactes.

Le royaume d'Italie renferme une population de 21,777,334 âmes; c'est donc la cinquième puissance d'Europe par le nombre de ses habitants, supérieur à celui de l'Espagne, dont le territoire est deux fois plus étendu, et à celui de la Prusse, dont la superficie est également plus considérable. L'Italie, complètement unifiée, compterait 27 millions d'âmes.

La population moyenne d'une commune en Italie est de 2,821 habitants, tandis qu'en France cette moyenne n'est que de 978 habitants. On y compte 9 communes sur 300 kilomètres carrés; en France, on en compte au contraire 18 dans un espace d'égale étendue.

C'est dans le midi et la Sardaigne que la population est la plus agglomérée; c'est dans les Marches et l'Emilie qu'elle est le plus éparse.

En moyenne, l'Italie présente 84 habitants par kilomètre carré, chiffre supérieur à celui de la France et de la Prusse, mais inférieur à celui de l'Angleterre, de la Hollande et de la Belgique.

La Lombardie et la Sicile sont les provinces où la population a pris le plus rapide accroissement dans ces dernières années. Viennent ensuite la Sardaigne et les provinces napolitaines.

En Piémont, l'accroissement a été bien plus lent : les guerres de 1849 et de 1850 sont pour beaucoup dans ce phénomène.

Tels sont les chiffres les plus importants qui ressortent du recensement du royaume italien. Ils méritent, comme on voit, d'être connus.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

DEPECHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Moniteur du 3 septembre.)

Nominations de maires et adjoints au maire.
 Successions en déshérence.

son mari. Il s'attendait si peu à ce reproche qu'il en fut un moment comme pétrifié. Il semblait chercher à résoudre une énigme.

« Parlez-vous sérieusement, Valérie? demanda-t-il enfin.

— Il me semble, Louis, que notre conversation est très-sérieuse.

— Alors, je ne vous comprends pas. Que signifient ces distinctions subtiles, et quelles chimères vous mettez-vous en tête? Tout à l'heure vous trembliez que je ne fusse pas content d'être père! Et maintenant!... Quoi! l'enfant à naître me serait plus cher que la femme qui partage mon existence depuis trois ans! Oh non, vous ne pensez pas cela; non, votre imagination n'est pas malade à ce point.

— Pourtant convenez, Louis, que vous m'aimez, depuis un quart-d'heure, tout autrement et beaucoup plus que vous ne m'avez jamais aimée.

— Non, Valérie; car mon attachement pour vous ne pouvait pas grandir. Je vous ai donné, du jour où je vous ai choisie, tout l'amour dont mon cœur était capable. Que Dieu nous accorde ou nous refuse les joies de la famille, je ne vous en chérirai, je ne vous en respecterai pas moins. Vous venez de mettre dans ma vie une espérance et un bonheur de plus. Si cette espérance était déçue, si ce bonheur m'échappait, croyez-vous que mon affection en serait altérée?

— Mon Dieu, comme je me trompais, comme je le connaissais mal! s'écria-t-elle.

— C'est la faute de mon caractère, reprit-il avec un sourire triste. Je ne suis ni aimable ni démon-

Par arrêté préfectoral, en date du 29 août, ont été nommés : MM. Taurand (Jean-Auguste-Valentin), instituteur provisoire à Girac; Cayrol (Joseph), instituteur à Cavagnac; Frayssi (Barthélemy), instituteur communal à Nuzéjols; Barrès (Jean-Baptiste-Laurent), instituteur communal à St-Cernin.

Le capitaine commandant le dépôt de remonte d'Agen a l'honneur de faire connaître à MM. les propriétaires, éleveurs et marchands de chevaux, que le comité continuera ses opérations d'achat, les 14, 15, 16 et 17 septembre, et tous les premiers mercredis d'octobre, novembre et décembre, à 11 heures du matin.

Le soir de la foire de Cahors, plusieurs individus montés sur une charrette s'en retournaient chez eux. Près de Cabzac, un homme d'une soixantaine d'années leur demande une place sur le véhicule, ce qu'ils lui accordent aussitôt. Sans avoir la précaution de faire arrêter le cheval, il veut monter en s'appuyant sur les rayons d'une des roues, mais le pied lui manque, il tombe, et la roue lui passe sur le cou et lui brise une jambe. Le malheureux a été transporté à l'auberge L. dans un pitoyable état.

Jeudi soir, un orage a fondu sur la région Nord-Ouest de notre arrondissement. Il est, paraît-il, tombé de la grêle en plusieurs endroits. On cite la commune de St-Pierre-Lafeuille comme en ayant beaucoup souffert. Cahors n'a eu heureusement qu'une pluie douce qui a fait le plus grand bien aux vignes dont la sécheresse était extrême. Tous ces jours-ci le temps est sombre. Espérons qu'il pluvra encore.

Les concours d'admission à l'école polytechnique auront lieu le 19 septembre à Toulouse, centre des examens pour les départements de Haute-Garonne, Aude, Ariège, Aveyron, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne.

Des vols ont été commis ces jours derniers, à Cahors, au préjudice de MM. le Major du 67^e de ligne, Pergot, boulanger, à Labarre, et Périé, bottier, Boulevard Nord.

Les actives recherches de la police ont amené l'arrestation de trois personnes, l'instruction de cette affaire continue.

Une fête splendide se prépare à Luzech. Le chef-lieu de canton déjà renommé par sa fête de septembre veut se surpasser cette année.

Voici le programme : Grand bal de jour; — Mât de cocagne à une heure et demie; — Regates à trois heures et demie; — Jeux divers; — Cavalcade de quarante personnages; — Chars allégoriques à cinq heures; — Feu d'artifice; — Musique; — Illuminations; Bal de nuit costumé.

Concours de bestiaux à Cahors le 1^{er} septembre.

Malgré la saison qui a été dure pour l'agriculture, plusieurs éleveurs bravant les distances et la haute température se sont rendus à l'appel que leur avait fait la Société d'agriculture dans son programme; honneur à ceux-là, et puisse leur courage être d'un bon augure pour leur succès au prochain concours régional. D'autres, en grand nombre, se sont abstenus craignant les

fatigues pour leurs bestiaux, et voulant les conserver intacts pour la grande lutte.

Ce double inconvénient a porté atteinte au concours d'hier pour le nombre des animaux exposés, néanmoins on a pu faire un très-bon choix dans les deux catégories de la race bovine.

On a pu remarquer treize taureaux étalons tous dignes d'être primés, appartenant aux races agenaises, limousine, de Salers. Il y avait même un durham sans cornes, le premier de cette race qui ait figuré dans les concours de la société.

Les vaches, au nombre de 22, étaient presque toutes très-belles, en sorte que le Jury n'a eu pour elles comme pour les taureaux, que l'embaras du choix pour appliquer les diverses primes.

Les races porcine et ovine étaient en petit nombre vu l'extrême difficulté et nous dirons même le danger qu'il y avait à les faire voyager par une chaleur si exceptionnelle; néanmoins, il y avait des animaux de choix auxquels on a pu accorder des récompenses bien méritées.

M. le Préfet, en sa double qualité de premier magistrat du département et de président de la société est venu, par sa présence et par ses paroles sympathiques, témoigner de l'intérêt que le gouvernement de Sa Majesté l'Empereur porte aux progrès de notre agriculture, qui vont toujours croissant sous sa haute direction.

Les autres membres du jury, présents, étaient : MM. Ch. Izarn, juge, secrétaire de la Société; Céliari, directeur de la Ferme-Ecole; Dupuy, juge; Izarn-Fontanet, juge de paix; Foulhiade, propriétaire à Montvalent; Vallette, propriétaire à Labastide; Vincens, propriétaire à Raux.

MM. Caviolle, docteur, vice-président de la Société; Jules Caviolle, vice-secrétaire, membres de droit, se sont abstenus.

Les primes ont été décernées de la manière suivante :

- Pour les taureaux étalons :**
 1^{re} prime à M. Cazes, de Fontanes;
 2^e — à M. Jargeau, de Saint-Pantaléon;
 3^e — à M. Grangé, de Thémines;
 4^e — à M. Caviolle, docteur, de Cahors;
 5^e — à M. Souques, de Vialole.

- Pour les vaches portières :**
 1^{re} prime à M. Clary, d'Espère;
 2^e — à M. Fabre, d'Albiac;
 3^e — à M. Born, de Mercuès;
 4^e — à M. Caviolle, docteur, de Cahors;
 5^e — à M. Jules Caviolle, de Cahors;
 6^e — à M. Souques, de Vialole.

- Pour les truies portières :**
 1^{re} prime à M. Jules Caviolle, de Cahors;
 2^e — à M. Souques, de Vialole.

- Pour les bœufs étalons :**
 1^{re} prime à M. Laparra, de Calamane;
 2^e — à M. Gibert, de Saint-Henri;
 3^e — à M. Clary, d'Espère.

ADJUDICATION

Le Samedi, 17 septembre 1864, à deux heures précises du soir, il sera procédé par M. le Préfet du Lot, en Conseil de préfecture et en présence de deux Membres du Conseil général et de l'Agent-Voyer en chef du département, à l'adjudication des travaux à exécuter pour la construction des parties de Chemins vicinaux de grande communication, dont la nomenclature suit :

N^o 33, entre le moulin Vinel et l'entrée de la Cèvenne de Séricou, sur une longueur de 2,946^m 80. Dépense : 35,000 fr. Y compris une somme à valoir de 2,381 fr. 77. Montant du cautionnement : 1,166 fr.

Idem, entre le ravin de la Combelle et la route départementale, n^o 7, sur une longueur

— Oh! oui, s'écria-t-elle; je me suis ennuyée bien souvent : n'étais-je pas presque toujours seule?

— C'est le sort de toute jeune femme dont le mari travaille. Pour se distraire, elle n'a qu'un moyen : se créer elle-même des occupations. Cette ressource vous a manqué, Valérie; comme pour vous éprouver, la Providence vous a fait attendre longtemps la plus douce et la plus absorbante des tâches. Quand vous serez mère, vous ne vous ennuyerez plus.

— Non, car je veux être bonne mère et m'occuper beaucoup de notre enfant. Je lui devrai la connaissance d'une vie sérieuse et utile, comme je lui dois déjà la révélation de l'amour de mon mari.

Ils causèrent longtemps encore, intimement, à cœur ouvert. Ils s'avouèrent leurs torts, leur négligence réciproques. Chacun d'eux sentit et confessa qu'il n'avait pas assez étudié les désirs de l'autre, et ils reconquirent d'un commun accord qu'ils avaient souffert inutilement, faute de s'expliquer et de s'entendre. Ils formèrent de bonnes résolutions, des projets d'avenir pour eux-mêmes et pour l'enfant qu'ils attendaient. Le sourire, les douces plaisanteries même finirent par se mêler à l'attendrissement et aux graves paroles. Cette joyeuse émotion donnait de l'éloquence au laconique Maujardin; de la vivacité, de l'esprit à la langoureuse Valérie. Elle ne souffrait plus, elle se sentait légère et bien portante, et vers le soir, elle fit, au bras de son mari, une promenade délicieuse.

La suite au prochain numéro.

quelque parole blessante ?
 Elle fit un signe de tête négatif.
 — Est-ce toujours le départ de M^{me} Darvel qui vous désole ?
 — Je n'y songeais pas pour le moment.
 — Au nom de Dieu, qu'est-ce donc alors ? s'écria le notaire, à la fois alarmé et impatient. Ne voulez-vous pas me le dire ?
 — Je n'ose.
 — O Valérie, à qui confiez-vous vos chagrins, sinon à votre mari. N'est-ce pas à lui de les partager et de les adoucir ?
 — A moins qu'il n'en soit l'auteur, murmura-t-elle involontairement.
 — Maujardin pâlit et reprit avec effort :
 « Réclamer l'explication de ces paroles est plus que mon droit, c'est mon devoir. Quels sont mes torts envers vous ? Il faut que je le sache, afin de pouvoir les réparer. »
 Elle resta muette.
 — Expliquez-vous, Valérie; je le veux.
 — Ne m'y forcez pas. J'ai parlé sans savoir ce que je disais.
 — Ou plutôt, la vérité vous est échappée, ne la laissez pas incomplète, inintelligible.
 — Soit, dit-elle. J'ai pleuré tout à l'heure parce que... en songeant que... ce n'est pas Valérie, ce n'est pas votre femme, mais la mère de votre enfant que vous aimez et respectez en moi.
 A ces mots, elle devint rouge comme une grenade et se couvrit les yeux avec ses mains pour ne plus voir l'étonnement et la tristesse peints sur le visage de

de 603^m 20. Dépense : 8,000 fr. Y compris une somme à valoir de 1,261 fr. 37. Montant du cautionnement : 266 fr.

Chaque partie de chemin sera adjugée séparément, par ordre de numéro. En conséquence les soumissions devront être faites séparément pour chaque partie de chemin.

Tout certificat de capacité, pour être admis, devra porter le visa de M. l'Agent-Voyer en chef du département.

Les concurrents qui offriront de fournir leur cautionnement en argent devront en avoir préalablement versé le montant dans les caisses du Receveur général des finances et en justifier au moyen d'un récépissé de ce comptable.

Les Entrepreneurs pourront affecter à leur cautionnement les sommes qui leur sont dues par l'administration vicinale pour travaux exécutés reçus et pour lesquels des décomptes définitifs ont été réglés.

L'Adjudication des Travaux restant à exécuter pour le rechargement des routes Impériales, n^{os} 122 et 140, aura lieu le mardi, 4 octobre prochain, à deux heures après midi, en l'Hôtel de la Préfecture (Voir le n^o 344.)

Cultivateurs du département du Lot qui ont été signalés comme donnant les meilleurs soins aux chevaux de l'Armée qui leurs ont été confiés :

MM. Carrié (Jean), de Cahors; Murat, de Saint-Céré; Descamps (Jean-Pierre), de Figeac; Bouyguès, de Bétaille; Trassy (Jean-Baptiste), de Bretenoux; Valette (Joachim), de Labastide-Marnhac; Lamberterie (Louis), de Montvalent; Foulhade (Ferdinand), de Montvalent; Bex (Paul), de Sènaillac; Laroussille (Antoine), de Sènaillac; Louradour (Jean-Joseph), de Martel.

On nous écrit de Vayrac :

Au printemps dernier, la belle apparence de la vigne enrayait la vente du vin qui se traitait sur les prix variants de 16 à 20 francs l'hectolitre.

Sous l'influence de la sécheresse de l'été, la vigne a généralement souffert, et le manque d'humidité a arrêté le développement du raisin. Dans certains cantons, l'oïdium a sévi encore cette année avec une certaine extension sur nos vignobles, malgré l'opération répétée du soufrage; aussi les prix du vin ont-ils subi un mouvement de hausse, et se traitent en ce moment de 20 à 28 francs l'hectolitre.

En somme la récolte de la vigne sera plus abondante qu'on l'espérait à l'époque des grandes chaleurs, et si peu que le sol soit rafraîchi par de légères ondées, la parfaite maturité du raisin s'accomplira.

Au moment où la chasse vient de s'ouvrir, il peut être utile de rappeler les formalités à remplir pour l'obtention ou le renouvellement des permis :

Les demandes doivent être rédigées sur papier timbré de 50 centimes, et adressées au préfet pour l'arrondissement chef-lieu, et aux sous-préfets pour les autres arrondissements; mais elles doivent être remises au maire, qui atteste, s'il y a lieu, que les demandeurs ne se trouvent dans aucun des cas prévus par les articles 6, 7 et 8 de la loi du 8 mai 1844;

Les demandes sont ensuite adressées au préfet et au sous-préfet. Elles doivent être accompagnées de l'avis du maire, du signalement du demandeur, de la quittance du percepteur, constatant le versement à la caisse de ce comptable des 25 fr. dus pour le prix de ce permis.

La quittance donnée par le percepteur ne peut, en aucune manière, tenir lieu de permis.

Pour la chronique locale : A. LAYOU.

Affaire de Labastide-Besplas.

On écrit de Foix, le 28 août, au *Journal de Toulouse* :

Il faut espérer que tous les assassins du château de Baillard seront un jour découverts. Telles sont les paroles par lesquelles M. le président a fini son résumé des débats.

Nous avons bien raison de vous dire que les assassins étaient nombreux, et très probablement, en prononçant ces paroles, M. le président se fondait sur des indications que la justice doit avoir en ce moment.

Pendant dix jours, les imaginations ont été mises en mouvement par les débats de cette affaire; chacun s'est souvenu des faits qui lui avaient d'abord paru indifférents et qui ont pris ensuite une signification. On s'est communiqué ses souvenirs aussi bien que ses idées, et on aura probablement pu faire parvenir à la justice des renseignements qui finiront par la mettre sur la trace des assassins.

Malheureusement quelques-uns doivent être à l'étranger, on prétend même que deux forçats évadés sont venus d'Espagne pour prendre part à la cruelle expédition du château de Baillard, expédition qui semble avoir été préparée comme un plan de bataille.

Il est constant que tout doit avoir été prévu

par les malfaiteurs avec la plus grande précision. Non-seulement on peut regarder comme certain que les meurtriers du rez-de-chaussée et ceux du premier étage ont été exécutés en même temps, ce qui fait supposer la présence au moins de quatre assassins, mais ne fallait-il pas plusieurs autres individus pour faire le guet entre le château et la métairie et même sur la route? Les malfaiteurs ne savaient pas que le hasard les favoriserait au point de disperser les victimes, de les éloigner l'une de l'autre, afin de les faire tomber plus facilement sous leurs coups.

Si l'une d'elles s'était échappée, il fallait bien qu'un meurtrier placé en dehors du château pût la recevoir et la tuer avant qu'elle allât plus loin.

Voilà les réflexions que tout le monde fait dans cette contrée encore si agitée et si effrayée, que tous les soirs les habitants prennent les plus grandes précautions pour se mettre à l'abri d'une attaque imprévue. On ne se figure pas le nombre d'armes à feu qui ont été achetées chez les armuriers de Toulouse depuis les assassinats du château de Baillard. Chacun s'est fait un petit arsenal; mais il faut convenir que ces craintes sont très exagérées.

Le château de M. de Lasalle était indiqué tout naturellement aux malfaiteurs par la réputation qu'il avait de renfermer des trésors immenses. Ceux qui ont commis ces quatre assassinats et le vol considérable sont, pour ainsi dire, des spéculateurs en grand, qui ne feraient pas un tel déploiement de forces et de ressources pour commettre des vols de petite importance.

Mais que les meurtriers soient des brigands exerçant continuellement ou à de longs intervalles leur sanglante industrie, qu'ils soient des assassins sur une grande ou petite échelle, n'importe, il faut qu'ils soient découverts, et ils le seront! Indépendamment des renseignements que doit posséder déjà la justice, on aura des révélations d'Audouy. Il paraît impossible qu'il n'en fasse pas; il a tout intérêt à en faire, et on disait déjà aujourd'hui qu'il s'y montrait disposé.

La ville de Foix a repris déjà son ancienne physionomie et son calme. Les nombreux témoins, les jurés, tout est reparti hier soir par des voitures particulières et ce matin par le premier train de Toulouse. J. Baissas.

Puisque nous avons en France la faiblesse de nous intéresser à tout ce qui concerne les criminels, voici quelques nouveaux détails sur Jacques Latour et Audouy, dit l'Hercule. L'opération du ferrement de Latour ne pouvait avoir lieu sans quelques incidents qui même ont failli avoir des suites fâcheuses pour les gardiens. Le condamné a fait une vigoureuse résistance, et il a fallu le terrasser. Au moment où l'un des gardiens, qui le tenait par un bras et par le cou, le serrait un peu moins, Latour, faisant un brusque mouvement de tête, a mordu le sous-gardien de la prison à la main, près du pouce.

Ce gardien, effrayé, s'est hâté de se rendre en ville pour demander si cette morsure n'avait rien de dangereux quoiqu'elle ne fût pas très-profonde. Au même moment, le gardien-chef a manqué aussi d'avoir le nez emporté d'un coup de dents; heureusement il a eu le temps de rejeter sa tête en arrière. C'est là, ordinairement, la méchanceté des criminels que l'on attache, et il est de tradition parmi eux qu'il faut arracher le nez avec les dents à ceux qu'ils ne peuvent atteindre avec les pieds ou les mains.

Jacques Latour avait obtenu qu'on lui serrât un peu moins sa camisole de force; mais il avait profité de cet adoucissement dans les précautions qu'on prenait contre lui, pour se frapper la tête contre le mur. Dès ce moment, on l'a entouré de matelats et on en a placé un au-dessus de sa tête, contre le mur.

M. Joffrès, son défenseur, s'est présenté hier à sa cellule, pour l'engager à se pourvoir en cassation; il a obstinément refusé, et quand on lui a annoncé la présence de M. Joffrès, Latour s'est écrié : « Qu'il aille se faire pendre ! » Mais son défenseur est décidé à remplir son devoir jusqu'au bout, et il ira tous les jours plusieurs fois à la prison, jusqu'à ce que le délai de trois jours soit expiré.

Ce que Jacques Latour avait déjà fait, je ne sais plus dans quelle maison de détention, il essaie de le renouveler après sa condamnation à mort. Il refuse de prendre aucune nourriture et voilà deux jours qu'il persiste dans sa résolution de se laisser mourir de faim. Il ne veut pas, dit-il, qu'un seul de ses cheveux roule, sur l'échafaud.

Quant à Audouy, il est fort tranquille, et on n'a pas même jugé à propos de le ferrer. Il n'a pas encore fait de révélation. Les bruits vont toujours leur train ici. On prétend que l'Hercule s'était vanté d'avoir tué deux victimes pour sa part et que cette confidence faite à un de ses parents, qui n'avait pas été discret, était connue de plusieurs personnes. On prétend que

cette nouvelle fut apportée par estafette au président des assises au moment où le jury était en délibération.

On est toujours persuadé ici qu'à de prochaine assises l'affaire de Labastide-Besplas recommencera avec de nouveaux accusés.

J. BAISSAS.

Nouvelles Étrangères

Turin, 30 août.

La *Stampa* publie les détails de la réception de l'envoyé extraordinaire de l'empereur Maximilien.

L'envoyé mexicain a exprimé l'espoir que sa mission servirait à affermir l'entente entre deux peuples de même race dont les gouvernements sont fondés sur la volonté nationale, base des institutions de tout pays libre.

Le Roi a exprimé sa satisfaction de recevoir le ministre d'un nouveau souverain qu'il estimait depuis longtemps. J'ai la confiance, a-t-il dit, que l'empereur Maximilien fera le bonheur de ses sujets, en suivant les principes libéraux. Je ne doute pas que les sujets italiens ne trouvent sûreté et protection sous le nouveau régime.

Le Roi a terminé en disant qu'il formait des vœux pour le souverain du Mexique dont les qualités personnelles sont à la hauteur de sa grande mission.

On écrit de Berlin, le 29 août :

On dit qu'il n'est pas vrai que l'empereur d'Autriche ait l'intention de venir à Berlin; s'il arrive néanmoins pour les manœuvres d'automne, et qu'il se trouve ici, en même temps que l'empereur de Russie, il sera difficile de faire croire au caractère purement fortuit de cette rencontre, et de tromper plus longtemps l'opinion publique sur les relations des trois puissances du Nord.

On écrit de Munich, le 27 août à la *Gazette de Cologne* :

Le roi de Prusse est arrivé ici ce matin, à onze heures. Il a été reçu à la gare du chemin de fer par le ministre de Prusse à Munich, M. d'Arnim, y a déjeuné et est reparti après un séjour d'une demi-heure pour Hohenschwangau, résidence d'été du roi de Bavière. M. de Bismark, qui accompagnait le roi de Prusse, est resté ici. Il est descendu à l'hôtel des Quatre-Saisons, et s'est rendu de là, à pied, au ministère des affaires étrangères, où il a eu une conférence assez longue avec M. de Schrenk.

On lit dans la *Correspondance Zetdler* de Berlin :

On pense que la Diète germanique se déclarera incompétente sur la demande formée par le prince Frédéric-Guillaume de Hesse, parce qu'il ne lui appartient pas de juger la question de succession au royaume de Danemark. On sait que le prince prétend être le roi légitime du Danemark et qu'il revendique le Lanenbourg comme appartenant à cette couronne. Il est naturel que la Diète germanique refuse de s'occuper d'une question qui concerne en réalité une loi de succession et une nationalité étrangère. Il en résultera pour le prince de Hesse l'inconvénient de ne pas trouver de tribunal qui veuille juger sa cause. Mais c'est là le sort commun de tous les prétendants.

On écrit de Vienne, 26 août, à la *Boersenhalle* :

M. de Schel-Plessen déploie ici une grande activité. Il a déjà élaboré un mémoire dans lequel il prouve que les Duchés seraient hors d'état de payer les frais de guerre et de se charger en outre d'une quote part de la dette danoise, ce qui constituerait, pour eux, une dette de 60 à 70 millions de rixdalers. Ce mémoire est entre les mains de MM. de Rechberg et de Bismark et paraît avoir produit de l'impression. D'après quelques indications, M. de Schel-Plessen demanderait que les Duchés prissent une part dans les valeurs actives de la monarchie danoise et que cette part vint en déduction de leur dette.

On lit dans la *Gazette de Lubeck*, du 26 :

L'avis prussien, le *Grillon* a enfin été remis à flot ce soir à quatre heures, grâce au vent qui était devenu favorable et à l'aide de deux chaloupes canonnières.

L'épée du fameux conquérant du Mexique Ferdinand Cortez existe encore. Cette arme est d'une forme particulière, ornée d'une poignée artistement ouvragée en filigrane d'acier et surmontée d'une couronne espagnole, dans l'intérieur, on admire des pendants d'acier d'un travail excessivement curieux. La croix de l'épée, comme le reste de l'arme, est en acier poli et se termine, à chaque extrémité, par une couronne. Au-dessus de cette croix se trouve un ingénieux mécanisme qui fait ouvrir la lame lorsqu'elle pénètre dans la blessure. Cette lame, sortie de son espèce d'étui, a huit pouces de long et s'ouvre comme une paire de ciseaux. L'ouverture, donne passage, dans la blessure, à un liquide empoisonné, caché dans une profonde rainure pratiquée jusqu'au centre de la lame, et la mort du blessé devient certaine. Cette épée, dont l'authenticité est parfaitement prouvée, arriva, par les mains d'une vieille famille mexicaine (les Alvarez), en la possession de l'évêque de Mobile (Nord Amérique), qui la déposa dans le musée de l'Université de Saint-Louis, où elle est restée seize ans. Ensuite, elle devint la propriété d'un monsieur résidant à Aldershot, lequel la possédait aujourd'hui.

Pour extrait : A. LAYOU.

Paris

— On lit dans le *Moniteur* :

Le roi d'Espagne, avant de quitter la France, a fait remettre à S. Exc. le ministre de l'intérieur une somme de 25,000 francs, pour être distribuée par ses soins aux pauvres les plus nécessiteux de Paris.

— A l'occasion de la fête de l'Empereur, l'agent consulaire de France à Kiel a reçu la visite de Mgr l'évêque d'Osnabrück. Sa Grandeur a prié M. de Valois d'être l'interprète de ses sentiments de respect envers l'Empereur et la famille Impériale et de sa reconnaissance particulière pour l'Impératrice, qui a daigné faire don à la chapelle catholique de Kiel d'une somme de 2000 fr. pour la construction d'un clocher.

— Le 15 août, à l'occasion de la fête de l'Empereur Napoléon III, une messe solennelle et un *Te-Deum* ont été chantés dans l'Eglise catholique de Malte à St-Petersbourg; M. le Comte de Massignac, chargé d'affaires de France, et le Consul, M. de Burgraff, assistaient à cette cérémonie qui avait réuni en outre un grand nombre de français. S. M. l'Empereur de Russie s'était fait représenter à cette cérémonie par l'un de ses aide de camp. On a remarqué en outre la présence du gouverneur général prince Souworoff et de l'adjoint du ministre des affaires étrangères. En l'absence du duc de Montebello, il n'y a pas eu de dîner officiel à l'hôtel de l'ambassade.

— Le prince Humbert, frère cadet de la princesse Napoléon (Marie-Clotilde), est né le 14 mars 1844. Il est le second des enfants du roi d'Italie. Après lui viennent : le duc d'Aoste, âgé de 19 ans; le duc de Montferat, né le 16 juillet 1846, et la reine de Portugal, Marie-Pie, née le 16 août 1847, mariée le 27 avril 1862.

— M. le sénateur Vaisse, administrateur du département du Rhône, vient de succomber à une attaque d'apoplexie. M. Vaisse a été frappé au moment où il donnait audience à un maire des environs. La mort a été instantanée. M. Vaisse, ancien sous-préfet de Saint-Quentin, ancien préfet du Nord, ancien ministre de l'intérieur, était âgé de 59 ans.

— Les grandes manœuvres ont continué aujourd'hui au camp de Châlons. Le camp sera levé mercredi prochain 7 septembre. Les troupes qui se mettront immédiatement en route (cavalerie, artillerie, infanterie, génie), pour reprendre leurs garnisons respectives.

Les jeunes soldats de la classe de 1862 qui ont été appelés au camp et dont l'instruction militaire a été remarquée, seront renvoyés dans leurs foyers, dès le lendemain de la grande revue impériale.

— Le procès en escroquerie intenté par Nadar aux frères Godard, constructeurs du ballon le *Géant*, vient de se dénouer devant la police correctionnelle. MM. Godard frères ont été condamnés à six mois de prison, 100 fr. d'amende, 2,000 fr. de dommages-intérêts et à la restitution de 6,418 fr. représentant 800 mètres de soie soustraites par eux dans la construction de l'aérostat.

— Le tribunal correctionnel de Lyon a rendu son jugement dans l'affaire dite des *Mouches*. Le capitaine du bateau qui a sombré, a été condamné à trois mois de prison, M. Boyer à un mois de la même peine et M. Plasson à 500 francs d'amende.

— On écrit de Rome que Sa Sainteté Pie IX vient d'envoyer à l'Empereur Napoléon III, la lance que renfermait le tombeau de Charlemagne. Cette arme historique sera placée au musée des souverains.

— On annonce que les parents du condamné La Pommerais viennent d'être autorisés à changer leur nom de famille.

— On n'évalue pas à moins de 15,000 le chiffre des permis de chasse délivrés cette année à Paris et dans le département de la Seine. Les demandes ne sont pas moins nombreuses dans les départements.

Pour extrait : A. LAYOU.

Faits divers.

L'administration des postes exerce en ce moment une surveillance des plus actives sur les paquets, de quelque nature que ce soit, remis aux messageries, soit aux diligences, soit aux chemins de fer de grande et petite vitesse; des employés qui sont à la gare tous les jours; se font ouvrir tous les colis pour en saisir les lettres ou notes tenant lieu de correspondance.

Nous rappelons à nos lecteurs que la loi interdit à tout expéditeur de joindre à son envoi aucune note tenant lieu de correspondance.

— On vient de faire l'essai, à Lyon, d'une loco-

motive qui monte les côtes les plus rapides et qui remorque avec une grande puissance. Ce nouveau système, qui repose sur une loi dynamique, le point d'appui, le levier de la roue en avant du centre du mouvement, comme les pieds de l'homme et des animaux, peut avoir une portée immense.

— On lit dans la *Gazette de Cracovie*: Comme toutes les années, les indulgences attachées à la solennité de l'Assomption de la très Sainte Vierge avaient fait affluer de tous les environs les pieux pèlerins vers le sanctuaire de Kalwarga Zebry Dowska, distant de cinq milles de Cracovie. Un certain nombre d'entre eux ne s'en retournèrent pas par Cracovie, mais prirent le droit chemin pour passer la Vistule à Czernichions. Les eaux du fleuve étaient grossies par les pluies. Le passage ne s'effectuait pas au moyen du bac ordinaire, mais d'une barque de la contenance de 600 boisseaux de grains. Trois cents personnes de la campagne des deux sexes y entrèrent et avec eux le juif qui avait affirmé le bac, muni d'eau-de-vie qu'il comptait débiter pendant le trajet. Les bateliers, déjà passablement enivrés, ne purent maîtriser le courant fort impétueux et au lieu d'aborder à l'endroit ordinaire; ils allèrent heurter contre un bâtiment amarré sur la rive gauche, avec une telle violence que la barque fut mise en pièces. Il était huit heures du soir. Une partie des passagers s'abîma avec la barque, le courant emporta le reste.

Pour extrait : A. Layrou.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Nous apprenons que les dernières pluies se sont généralisées, l'ensemble de nos vignobles en aura donc ressenti les heureux effets; espérons que par suite les avis qui vont nous parvenir seront plus satisfaisants.

Malgré la température actuelle, assurément favorable à la récolte de betteraves, les 3/6 du Nord sont encore montés, et nous trouvons le disponible coté ce jour à 72.

Les eaux-de-vie n'offrent rien de nouveau à signaler, c'est toujours le même calme, ou, pour mieux dire, le même néant d'affaires.

Malgré les rapports contradictoires sur l'état présent et le rendement probable de la récolte, la tonnellerie déploie en ce moment une très-grande activité.

(*Moniteur Vinicole*). H. Hennequin.

La dépêche de Béziers cote le disponible à 76 francs l'hectolitre.

Les eaux-de-vie sont calmes; il s'est fait quelques petites ventes au détail comme chaque semaine, mais l'exportation ne demande rien de plus que dans les Charentes ou dans l'Armagnac, néanmoins les cours sont bien tenus; sur les différents marchés, et en présence d'une trop persistante sécheresse, les déten-

leurs ne sont pas disposés à faire des concessions.

Les vins de 1863 sont restés depuis huit jours dans la même situation; il y a tenue et même tendance à la hausse, par suite des avis peu satisfaisants des différents vignobles. Les vins du Cher et du Midi ont une demande très-suivie.

Dans le Midi, il se fait toujours quelques affaires sur la place de Cette; des petits vins ont été vendus 60 et 65 fr. et de bonnes qualités se sont payées jusqu'à 100 fr. les 700 litres, transport et commission en sus.

(*Moniteur agricole de Bordeaux*).

GRAINS

Mouvement des marchés du rayon.

BAISSÉ. — Nérac, 02 c.; Condom, 61 c.; Marmande 31 c.; Villeneuve-sur-Lot, 42 c.
 HAUSSE. — Lesparre, 35 c.; La Réole, 47 c.
 SANS VARIATION. — Bazas.

Nérac, 27 août.
 Hectolitres portés au marché..... 430
 — vendus..... 405
 Blé 1^{re} qualité, l'hect..... F. 18 70
 — 2^e — — — — — 18 20
 — 3^e — — — — — 17 70

La Réole, 27 août.
 Froment (prix moyen)..... F. 16 85
 Condom, 27 août.
 Blé (prix moyen)..... F. 17 45

Lesparre, 20 août.
 Froment (l'hect.)..... F. 18 84
 Villeneuve-sur-Lot, 27 août.
 Froment 1^{re} qualité, (l'hect.)..... F. 16 76
 — 2^e — — — — — 15 76
 — 3^e — — — — — 14 76

Bazas, 27 août.
 Froment (l'hect.)..... F. 17 50
 Seigle..... 13 —
 Mais..... 13 —
 Marmande, 27 août.
 Froment 1^{re} qualité, l'hect..... F. 16 50
 — 2^e — — — — — 16 —
 — 3^e — — — — — 15 50

(*Moniteur agricole de Bordeaux*).

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

au comptant : Dernier cours. Hausse. Baisse.
 1^{er} septembre 1864.
 3 pour 100..... 66 60 » 25 » »
 3 p. % emprunt de 1864. 66 40 » 15 » »
 4 1/2 pour 100..... 94 75 » » » »

2 septembre.
 au comptant :
 3 pour 100..... 66 60 » » » »
 3 p. % emprunt de 1864. 66 50 » 10 » »
 4 1/2 pour 100..... 94 90 » 15 » »

3 septembre.
 au comptant :
 3 pour 100..... 66 60 » » » »
 4 1/2 pour 100..... 94 90 » » » »

FOIRE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Jeudi, 1^{er} septembre 1864.

Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment 1,323	430	17 42.	78 k. 240
Mais... 364	76	42 55.	»

BESTIAUX EXPOSÉS EN VENTE :
 Bœufs, 765. Chevaux, 23. Mulets, 15. Anes, 32.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

4 septem. Labourel (Louis), aux Durands.

Mariages.

2 — Lagrave (Jean-Baptiste), scieur de long, et Conte (Charlotte), sans profession.

Décès.

31 août Laurent (Rude-Jeanne), sans profession, 64 ans, célibataire, rue Florens.

4 septem. Caramel (Berthe), 3 ans, rue Fénélon.

1 — Calmel (Antoine), cultivateur, 68 ans, Citadelle.

2 — Fournié (Pierre), ancien sergent de ville, 69 ans, place Saint-Maurice.

2 — Rodolosse (Louise), sans profession, 77 ans, rue Saint-Laurent.

Tribunal de simple police de Cahors.

Audience du 26 août. 1864

Douze propriétaires ont été condamnés à 2 francs d'amende pour dépôt de pierres sur un chemin, ou avoir empiété le long du chemin.

Six habitants, à 1 franc, pour défaut de balayage.
 Deux femmes à 4 franc, pour jet d'eau par la fenêtre.

Une femme, à 4 franc, pour divagation de canards dans la rue.

Une jardinière-revenduse, à 1 franc, pour achat avant l'heure sur la place du marché.

Deux habitants, à 2 francs, pour bruit et tapage.

Deux habitants, à 5 francs, même motif.

Cinq habitants, à 11 francs, même motif.

Un habitant, à 4 franc, pour le même motif.

Une femme, à 14 francs et un jour de prison, pour le même motif.

Un boulanger, à 11 francs et trois jours de prison, pour le même motif.

Neuf jeunes gens, à cinq jours de prison, pour bruit et chant nocturne.

Un charretier, à 2 francs, pour avoir fait galopper les chevaux sur les fossés.

Un charretier, à 1 franc, pour abandon d'une charrette non attelée sur la voie publique.

Six charretiers, à 6 francs, pour défaut de décalage.

Deux habitants, à 6 francs, pour défaut de guides conduisant une charrette.

Huit charretiers, à 6 francs, pour s'être endormis sur la charrette.

Jugement d'Expropriation

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des français, à tous présents et à venir, Salut.

La première chambre du tribunal de première instance de Cahors, chef-lieu du département du Lot, a rendu et prononcé le jugement suivant :

Du onze juillet mil huit cent soixante-quatre.

En audience publique tenue par Messieurs, Dardenne, président, chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur,

Izarn, juges.

De Flaujac, }
 Motas, substitut de M. le Procureur impérial, et Roques, greffier en chef.

En la cause de Monsieur le Préfet du département du Lot, demeurant à Cahors, agissant pour et au nom de l'administration des chemins vicinaux, demandeur, d'une part. M. le Procureur Impérial.

Et de Bernard Chanut, propriétaire, domicilié au lieu des Mathieux, commune de Cahors, défendeur, d'autre part.

Monsieur Motas, substitut de M. le Procureur impérial, a dit qu'il était porteur d'une lettre de M. le Préfet du département du Lot, en date de premier juillet mil huit cent soixante-quatre, par laquelle ce magistrat l'invite à provoquer de la part du tribunal, l'expropriation pour cause d'utilité publique des terrains que le sieur Chanut refuse de céder à l'administration pour la construction du chemin vicinal ordinaire de troisième classe numéro quatorze de Cahors à Larosière par les Mathieux lequel a refusé les offres qui lui ont été faites par l'administration.

En conséquence, vu les pièces à l'appui de ladite lettre.

Vu l'article 14 de la loi du trois mai mil huit quarante-et-un, il requiert que les immeubles que le Sr Chanut refuse de céder à l'administration pour les causes ci-dessus, soient expropriés; qu'il soit nommé un juge chargé de remplir les fonctions attribuées au Magistrat Directeur du jury et qu'il en soit nommé un autre pour le remplacer au besoin.

Attendu qu'il résulte d'un arrêté de Monsieur le Préfet du Lot en date du quinze avril mil huit cent cinquante-sept, approuvé par Monsieur le Ministre de l'intérieur, le deux mai mil huit cent cinquante-sept, que les immeubles que le Sieur Chanut a à céder à l'administration des chemins vicinaux, pour la construction du chemin vicinal ordinaire de troisième classe, numéro quatorze de Cahors à Larosière par les Mathieux sont déclarés cessibles pour cause d'utilité publique.

Attendu que toutes les formalités prescrites par la loi pour arriver à la dite expropriation ont été régulièrement observées, que dès lors il y a lieu de prononcer l'expropriation contre le Sieur Bernard Chanut qui a refusé les offres qui lui ont été faites par l'administration, pour les terrains qu'ils ont à céder.

Par ces motifs, le tribunal disant droit aux dires et réquisitions de Monsieur Motas, substitut de Monsieur le Procureur impérial, prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique de : 1^o deux ares quatre centiares de vigne portée au numéro 130, section A de la matrice cadastrale; 2^o de deux ares soixante-quatre centiares de terre portée au numéro 132, même section; 3^o Et de quatre-vingt-dix centiares de terre portée au numéro 138 de la même section A, appartenant au Sieur Bernard Chanut et nécessaires pour la construction du chemin vicinal ordinaire de troisième classe, numéro quatorze de Cahors à Larosière par les Mathieux, nommé Monsieur de Flaugac juge pour présider et surveiller les opérations du jury d'expropriation qui sera ultérieurement nommé et Monsieur Izarn juge pour le remplacer au besoin.

Signés : F. DARDENNE président, et ROQUES greffier en chef.

Visé pour timbre et enregistré gratis, à Cahors, le vingt-huit juillet 1864, folio 56, case 8.

Signé : FERRAS.

Mandons et ordonnons à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution à nos procureurs généraux et à nos procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main à tous commandants et officiers de la force publique, d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi le présent jugement a été signé par Monsieur le Président et par le Greffier.

Expédié à Cahors, le vingt-deux août mil huit cent soixante quatre.

ROQUES, aîné.

PREFECTURE DU LOT.

AVIS.

CARTE DÉPARTEMENTALE.

Le Préfet du Lot fait connaître que des exemplaires de la Carte Départementale en quatre feuilles, dite de l'Etat-Major, propriété du Département, sont mis en vente.

Le prix de l'exemplaire est fixé, par délibération du Conseil général, à 5 francs.

S'adresser au bureau des Travaux Publics, à la Préfecture.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYROU.

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

BAYLES J^{ne}, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserves en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Facès à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eaux et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Epreuves, Groupes et Paysages, etc., etc.

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR

Le Rob végétal du docteur BOYVEAU-LAFFECTEUR, seul autorisé et garanti véritable par la signature GIRAudeau SAINT-GERVAIS, guérit radicalement sans mercure, les affections de la peau, dartres, scrofules, suite de gale, ulcères, accidents de couches, de l'âge critique et de l'acreté des humeurs, les maladies syphilitiques, récentes, invétérées ou rebelles au copahu, au mercure et à l'iodure de potassium. — Consultations gratuites, par correspondance, au cabinet du docteur GIRAudeau SAINT-GERVAIS, 12, rue Richer, à Paris. — Chez les pharmaciens et droguistes de France.

A LOUER

En totalité ou en partie, pour entrer en jouissance de suite, tout le second étage, ainsi que le Magasin, Rez-de-Chaussée, Sous-sol, Ecurie, Remise, Cave et galetas de la maison de M. Roques, Boulevard Sud, en face la Colonne Fénélon, le tout propice pour tout commerce.

A VENDRE

Une jolie petite Voiture de promenade.
 Pour traiter, s'adresser à M. Camille Braud.

GUÉRISON RADICALE des HERNIES

ou descentes, rendant inutiles les bandages et les pessaires, par la méthode de PIERRE SIMON. (Voir l'instruction qui sera envoyée franco aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies.) Ecrire à M. MIGNAL-SIMON, bandagiste herniaire aux HERBIERS (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de feu PIERRE SIMON. S'adresser aussi à la pharmacie BRIAND, aux HERBIERS (Vendée).



POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES du docteur **PATERSON**, de New-York (Etats-Unis, toniques, digestives, stomachiques, anti-nerveuses. — La lancette de Londres (21 août 1858), la Gazette des hôpitaux, etc., etc., ont signalé leur supériorité pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, spasmes nerveux, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc. Prospectus en plusieurs langues. — Exiger la signature de **FAYARD**, de Lyon, seul propriétaire. — Dépôts principaux : New-York, ph. FUGERA; Londres, ph. WILCOX et Co, Oxford Street, 336, Paris, ph., rue Palestro, 29; à Cahors, VINEL, pharmacien.

LAMPES ET HUILE DE PETROLE

LAMPE PERPETUELLE à l'HUILE de **PETROLE**, autorisée par le sanctuaire. — 75 0/0 d'économie sur les anciennes veilleuses.

LEPETIT J^{ne}

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES COMESTIBLES | PORCELAINES CRISTAUX

CHOCOLAT de SEUBE, aîné, de Bagnères-de-Luchon, de LOUIT, de MENIER, etc.

A LOUER
 Le Local servant actuellement à l'Établissement du **Café Toulousain**
 Rue du Portail-au-Vent
 S'adresser à M. LAFAGE, limonadier, Boulevard Sud, à Cahors.

Changement de Domicile.
 Le Régisseur du **Café Toulousain** s'établit, à partir du 1^{er} octobre, Maison veuve Audoury, boulevard Sud, en face le Théâtre.

LIQUEUR des MOINES BÉNÉDICTINS
 DE L'ABBAYE DE FÉCAMP
 BASE SPIRITUEUSE. — Eaux-de-vie de Cognac des premiers crus.
 PARTIE ACTIVE. — Plantes croissant dans les falaises de Normandie, récoltées et infusées au moment de la sève et de la floraison.
 QUALITÉ. — Tenue, anti-apoplectique, éminemment digestive et d'un goût exquis.
 ENTREPÔT GÉNÉRAL : LEGRAND, à Fécamp (S.-Inf.). Maison à Paris, rue Vivienne, 19.
 Cette liqueur se trouve en France et à l'étranger dans tous les cafés, chez les négociants en vins et spiritueux, confiseurs, épiciers, marchands de comestibles, etc.

MASSABIE
 — arquebuser —
 Dépôt de Feux d'artifice et Articles d'illuminations.

A VENDRE
 Un jardin, situé sur le cours Fénélon. — S'adresser à M^{me} Tulle, sur le même cours. On donnera toute facilité pour le paiement.

Le propriétaire-gérant, A. LAYROU.